

cinquante, vingt ou dix louis pour une bibliothèque, qu'ils auront à les emballer, à fournir le papier pour les couvrir, et les adresses des bibliothèques, etc., et à les délivrer à la station de chemin de fer, sans charger un denier, comme le fait le département d'éducation, et cela à l'arrondissement le plus pauvre et le plus reculé qui envoie cinq dollars, aux mêmes conditions et de la même manière qu'à la municipalité qui envoie cinq cents dollars. 2. Ma seconde remarque est, qu'en comparant les catalogues on verra que les livres sont fournis par le département d'éducation aux bibliothèques publiques du Haut-Canada à des prix considérablement plus bas qu'ils ne sont vendus au public à l'endroit où ils sont publiés en Europe ou en Amérique. 3. J'ai fait voir dans le précédent rapport les prix auxquels le surintendant de l'instruction publique de l'état d'Indiana dit avoir acheté en une seule fois à New-York des livres pour au-dessus de \$150,000 pour 690 bibliothèques de township dans cet état, chaque bibliothèque ayant 321 volumes des mêmes livres; de sorte qu'il y eut 690 copies de chaque livre achetées. Le compte d'un seul libraire montait à \$115,986.53. Des livres achetés en si grande quantité et pour un montant si considérable à la fois, auraient dû l'être à bien bas prix. Néanmoins les prix auxquels ces livres ont été vendus en gros à New-York, sont en moyenne plus élevés que les prix du catalogue auxquels de pareils livres sont fournis en quantités les plus faibles par le département d'éducation aux arrondissements scolaires les plus reculés du Haut-Canada. 4. Ma quatrième remarque est que je n'ai ni intérêt ni désir d'agir à l'encontre des corporations scolaires et municipales qui achètent des bibliothèques; il ne me revient rien de la cherté ou du bas prix des livres; mon seul intérêt et ma seule ambition est de procurer aux bibliothèques publiques une variété des meilleurs livres aux plus bas prix possible. Mais je dois ajouter que si le bas prix des livres est une considération importante pour les bibliothèques publiques, il est encore plus important de voir au choix de bons livres, et d'empêcher qu'on n'introduise dans les arrondissements scolaires des livres pernicieux ou sans valeur. Mais cet objet ne peut être obtenu sans qu'il soit fait un choix officiel de livres, sans la publication d'un catalogue officiel de ces livres, sans des dispositions pour les fournir, et pour empêcher que les deniers publics ne soient employés à l'achat d'autres livres que ceux portés au catalogue. Dans l'état de New-York les autorités avaient recommandé qu'il fut fait un choix de livres de bibliothèque, mais n'avaient pas établi de dispositions pour mettre cette recommandation à effet; il s'en suivit que les deniers publics furent considérablement détournés et mal employés, comme l'a dit le surintendant d'état dans son dernier rapport annuel, cité plus haut, et la conséquence en fut que le système des bibliothèques perdit de sa vitalité et tomba dans le discrédit. J'ai été informé par une personne bien au fait du commerce de livres dans l'état de New-York, que les libraires de ces endroits ont constamment l'habitude de se débarrasser des livres qu'ils ne peuvent vendre en les faisant acheter pour les bibliothèques d'école. Ces ventes s'opèrent de différentes manières par l'intermédiaire des agents. Quelquefois ils en imposent aux syndics qui sont entièrement ignorants de la nature et de la valeur réelle de ces livres. En d'autres occasions l'on fait cadeau de copies de certains livres à l'agent des syndics ou aux syndics eux-mêmes à la condition qu'il fassent l'achat des livres offerts en vente à leur arrondissement de bibliothèque scolaire; les rapports annuels font aussi voir que les agents des éditeurs de livres d'école font adopter et introduire leurs livres dans les écoles en en donnant quelques-uns à l'instituteur ou au principal, ou en lui allouant un certain pourcentage sur le montant des livres vendus pour l'usage des écoles. Il est étonnant de voir jusqu'à quel point ce système de la vente des livres se pratique dans les états voisins, et s'il y avait autant de facilités d'offertes sous ce rapport dans le Haut-Canada que dans les Etats-Unis, on verrait bientôt certains des signataires de la pétition, résidant à To-